



**PROPOSITION D'APPEL A CANDIDATURE
Pour l'exploitation d'un bar – restaurant
Sur la commune de SIREUIL en Charente (16)**

1/ LE PROJET

Sireuil est une commune de Charente rattachée à la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême.

Elle compte près de 1 200 habitants et connaît une croissance démographique depuis 2015 (+0,2 %/an).

Le niveau de revenus des ménages (médiane de revenu disponible par unité de consommation) est plus élevé que celui observé en Charente, respectivement 23 220 € et 22 000 €.

Elle bénéficie d'une position géographique favorable compte tenu d'une proximité immédiate avec la RN 10 et située sur l'axe routier Châteauneuf-sur-Charente/Angoulême.

Le fleuve de la Charente traverse la commune.

La commune de Sireuil bénéficie d'une notoriété pour plusieurs événements culturels, sportifs, associatifs organisés chaque année (Triathlon, Feu d'artifice, Run Color 16,...)

La commune recherche un exploitant pour animer une activité de bar-restaurant située en proximité de la Charente. Une offre en location de bateaux et le passage de la Flow Vélo en proximité immédiate sont susceptibles de générer une clientèle additionnelle à la clientèle « d'habités » et locale.

A proximité également, un camping privé est implanté sur la commune.

Il s'agit de la seule activité de restauration proposée sur la commune avec en saison celle pouvant être proposée par le camping. En centre-bourg, une offre en commerces et services de proximité est implantée (alimentation générale, boulangerie-pâtisserie, salon de coiffure, commerce de produits exotiques) et se pérennise.

La commune de Sireuil propose cette activité dans un local de 70 m² (non chauffé) permettant et comprenant :

- une salle de restauration couverte d'une capacité de 20 couverts
- un bar
- 2 terrasses extérieures d'une capacité de 50 couverts
- une cuisine avec notamment une hotte nécessaire à l'exploitation. Les autres équipements restant à la charge de l'exploitant (petit électroménager, vaisselle...)
- accessibilité PMR

2/CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le porteur de projet pourra bénéficier d'un accompagnement de CCI CHARENTE pour sécuriser son projet.

L'obtention du diplôme en hygiène alimentaire pour restauration commerciale est un prérequis à la candidature. Le projet incluant une mise à disposition par la mairie d'une licence de débit de boissons, le candidat devra être titulaire du permis d'exploitation.

L'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est obligatoire.

Le restaurant devra être ouvert au minimum 6 jours par semaine en haute saison de 10h à 22h. La plage d'ouverture pourra être plus courte pendant la basse saison.

Pour chaque étape allant des achats des produits jusqu'à leur livraison à table, l'exploitant s'engage à mettre en place la démarche HACCP

L'exploitant pourra proposer des animations à thème. Au-delà de six spectacles vivants (concerts ou représentations) dans l'année, une licence d'entrepreneur de spectacles vivants est imposée. Un terrain supplémentaire pourra être mis à disposition sur demande préalable.

Le démarrage de l'exploitation se fera à l'issue des travaux en cours. La fin des travaux est prévue le 27 mai 2025.

Le loyer mensuel est d'un montant de 500€ à compter du 1^{er} janvier 2026, de la fin des travaux au 31 décembre 2025 il sera de 250€. (Bail 3/6/9).

3/ CONTENU ET DEPOT DES CANDIDATURES

Durée de la consultation : jusqu'au 31/01/2025

Contenu de la candidature :

- lettre de candidature,
- CV,
- Copie des diplômes formation hygiène alimentaire pour restauration commerciale et Permis d'exploitation,
- proposition de carte et menus types,
- une note de présentation du projet et tous les éléments jugés utiles par le candidat pour apprécier sa candidature.
- Convention d'accompagnement à la création de la CCI

Les offres écrites seront examinées par une commission composée du Maire, de ses Adjoints et d'un technicien de la Chambre de Commerce et d'Industrie Charente.

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Maire de Sireuil

Mairie de SIREUIL

